

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du premier avril deux mille vingt-cinq.

Président : Patrice DELHEURE

Secrétaire de séance : François COLLADO

Membres présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Membres absents excusés : Elsa KLAVUN procuration à Marion BORTHELLE

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
18	17	1	17

Le quorum est atteint.

02 14 2025 Compte administratif 2024 de la commune :

Monsieur le maire présente le compte administratif pour l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		735 036,12 €	735 036,12 €
RECETTES	878 245,05 €	994 094,11 €	1 872 339,16 €
Solde	878 245,05 €	259 057,99 €	1 137 303,04 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	1 023 619,22 €	622 073,08 €	1 645 692,30 €
RECETTES		1 442 764,83 €	1 442 764,83 €
Solde	- 1 023 619,22 €	820 691,75 €	- 202 927,47 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 735 036,12 €

Recettes : 1 872 339,16 € (dont 878 245,05 € de résultat reporté)

soit un résultat de clôture de : 1 137 303,04 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 1 645 692,30 € (dont 1 023 619,22 € de déficit reporté)

Recettes : 1 442 764,83 €

soit un résultat de clôture de : - 202 927,47 €

3- Restes à réaliser 2024 reportés sur l'exercice 2025

Dépenses : 212 792,31 €

Recettes : 674 154,02 €

Solde des restes à réaliser : 461 361,71 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2024 et l'ensemble de ses opérations tel que présenté en annexe de la présente délibération.

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2025 des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 212 792,31 €

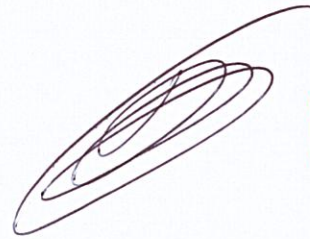
Recettes : 674 154,02 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Le Secrétaire de séance
François COLLADO



Le Maire,
Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 17/04/2025



ID : 081-218100634-20250407-CA2024_COMMUNE-BF